



Pourquoi le label Indication géographique est dans l'impasse

Alors qu'il était attendu comme le Messie pour permettre à des entreprises artisanales de se défendre contre la contrefaçon étrangère, le label Indication Géographique (IG) pour les productions manufacturées tarde à décoller.



La bataille fait rage à Marseille pour savoir qui, des industriels modernistes ou des savonniers traditionnels, obtiendra l'IG.

AFP

Lors du lancement en grandes pompes à Bercy de l'indication géographique pour les produits manufacturés, en 2015, Carole Delga, alors secrétaire d'Etat en charge du Commerce et de l'Artisanat, prédisait déjà que "certaines entreprises auront plus de facilités à se rassembler que d'autres", étape pourtant indispensable pour homologuer leurs produits et ainsi faire-valoir leurs qualités. Un doux euphémisme. Presque deux ans plus tard, seules deux productions ont obtenu le précieux sésame: les sièges de Liffol-le-Grand, dans les Vosges, le 5 décembre 2016, et le Granit de Bretagne le 13 février dernier.



Le dossier déposé pour l'espadrille de Mauléon vient lui d'être rejeté par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), organisme en charge de la procédure de labellisation, et deux autres sont bloqués au stade de l'enquête publique depuis plusieurs mois, suite à des contestations. Il s'agit de deux dossiers concurrents sur le sujet, ô combien épineux depuis des lustres, du savon de Marseille.

Bisbille sur le savon de Marseille

Le premier dossier, déposé le 16 juin 2015, est porté par l'Association des fabricants de savon de Marseille (AFSM). Elle regroupe 12 entreprises de la région, dont L'Occitane. Ces sociétés défendent l'idée d'un savon de Marseille "évolutif", contrairement aux quatre derniers savonniers de la cité phocéenne, regroupé au sein de l'Union des professionnels du savon de Marseille (UPSM), fermement attachés à la recette ancestrale et à une production entièrement réalisée sur place, à Marseille.

"Pourquoi devrait-on mettre sous cloche le savon de Marseille? Les techniques modernes permettent un meilleur rendement. Nous n'avons plus besoin de réaliser certaines étapes. Par ailleurs, nous ne voulons pas d'un savon de Marseille simplement utilisé comme détergent mais aussi comme produit de toilette, grâce à des parfums et des petits formats. Les clients nous le demandent et c'est ce qui sauvera le savon de Marseille", explique à *Challenges* Emilie Grangeon, la secrétaire générale de l'AFSM.

Une vision que ne partage pas du tout l'autre collectif. "Ils ont une vision industrielle quand nous nous défendons l'artisanat, résume Julie Bousquet. La recette et le savoir-faire derrière le savon de Marseille ancestral sont vraiment uniques au monde. Nous le revendiquons contrairement à eux qui importent des bondillons de savon et le transforment seulement sur place. Nous voulons que soit attribué l'IG à ceux qui respectent la recette d'origine et fabriquent à Marseille, et non pas dans la région PACA".

Les deux camps sont ainsi à couteaux tirés depuis des mois. Toute tentative de conciliation ayant échouée. Une pétition a même été lancée pour alerter l'opinion publique. Ils attendent désormais de pied ferme une décision de l'INPI, seule habilité à trancher sur leurs dossiers et déterminer lequel pourra bénéficier du label tant attendu pour se défendre face à la concurrence étrangère.

"L'INPI ne se mouille pas"

Mais à l'INPI, vers qui les regards sont tournés, la situation est pourtant dans l'impasse. "Quand on a lancé l'enquête publique, les uns ont critiqué le cahier des charges des autres. Du coup, c'est complètement bloqué. Nous attendons qu'ils se mettent d'accord entre eux car ce qui est certain c'est que nous ne pourrions pas valider les deux. Mais dans le contexte actuel, je ne sais même pas si l'un des deux l'aura", explique Jean-Yves Le Parco, son directeur général délégué.

Une réponse que ne satisfait en rien les deux parties. "L'INPI ne se mouille pas. Nous attendons depuis des mois les conclusions de l'enquête publique. Nous estimons que c'est très simple donc nous ne comprenons pas pourquoi c'est compliqué pour l'INPI. Si on continue comme ça, l'IG va être un feu de paille. Il faut que le politique aille jusqu'au bout de la démarche", juge Julie Bousquet, qui affirme pourtant avoir de bonnes relations avec l'organisme. "Le mieux c'est que l'INPI nous oblige à nous réunir pour avancer sur le dossier car cela ne sert à rien de se faire une guéguerre franco-française. Le but est de se protéger de la concurrence étrangère et que l'IG aboutisse", poursuit Emilie Grangeon.

Une procédure fastidieuse pour des TPE/PME

Pour obtenir l'homologation de l'INPI, les étapes sont nombreuses et les procédures fastidieuses pour des TPE et PME artisanales. Il faut que les entreprises se regroupent autour d'un organisme de gestion



[Visualiser l'article](#)

et établissent un cahier des charges commun, définissant des étapes spécifiques et délimitant une zone géographique. Une enquête publique est ensuite lancée pendant laquelle tout le monde peut commenter le cahier des charges. D'où la nécessité d'aplanir les différents au préalable entre les différents acteurs locaux. "Si les opérateurs ne se sont pas mis d'accord avant, alors les autres vont contester le dossier à ce stade", avance Jean-Yves Le Parco.

L'INPI fait ensuite un synthèse et demande éventuellement des modifications en fonction des remontées du public. L'INPI accède à la demande d'homologation ou pas après avoir analysé les réponses de l'organisme de gestion. "Ce n'est pas un exercice facile, confie Didier Hildenbrand, directeur général du PLAB, l'organisme de gestion qui a porté le dossier pour le siège de Liffol-le-Grand. Cela prend du temps, il faut se mettre d'accord entre producteurs et donc concurrents potentiels, rédiger d'une certaine façon le dossier pour l'INPI..." Pour le granit de Bretagne, les producteurs ont ainsi accepté d'inclure la commune de Saint-James, dans la Manche, pour obtenir le label.

Dans le meilleur des cas, un dossier, une fois déposé, peut-être homologué en 16 mois. Mais c'est sans compter sur les réunions préalables qui s'éternisent lorsqu'il y a conflit. Ainsi, une cinquantaine de dossiers traînent chez différents producteurs, comme à Limoges pour la porcelaine ou Laguiole et les couteaux. "Monter un dossier collectivement est toujours long et compliqué et nous refusons les dossiers incomplets. Mais c'était aussi long au démarrage pour les indications géographiques agricoles...", tempère Jean-Yves Le Parco.

Surtout, comme le rappelle Didier Hildenbrand, lorsqu'il y a deux dossiers, "comment peut-on juger si tel ou tel est meilleur qu'un autre?" En effet, lorsqu'une production agricole peut s'appuyer sur un terroir, un climat pour prouver sa spécificité, établir le lien entre un produit et une zone géographique est plus difficile à prouver. "C'est sûr qu'une IG pour un produit est plus compliquée à défendre que pour un vin ou un fruit. Une savonnerie produit du savon de Marseille depuis fort longtemps à Nantes. Pourquoi elle n'aurait pas droit à son IG elle aussi?", s'interroge Emilie Grangeon. "C'est très politique in fine, avec le lobbying d'industriels qui font du chantage à l'emploi", lâche un connaisseur du dossier.

Ainsi, pour l'espadrille de Mauléon, l'INPI a jugé le dossier insuffisant pour le label. Dans la synthèse de l'enquête publique, l'INPI souligne que le lien avec le territoire n'est pas suffisamment prouvé par exemple. Et ce, même si l'activité perdure depuis des générations dans cette commune de 3.000 habitants du Pays Basque. "Je pense que l'on ne va pas donner suite à notre dossier. C'est une vraie usine à gaz et c'est très lourd administrativement pour des PME comme nous. Cela nous prend beaucoup de temps pour un retour commercial que l'on ne connaît pas", rapporte Francis Tauzin, dirigeant de Espadrilles de France. Il penche plutôt désormais sur un label local, négocié entre producteurs, moins contraignant.